



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments

Question écrite n° 64089

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le risque de dérapage des ventes de médicaments sur Internet. Le journal de l'ordre des pharmaciens allemand vient de publier un article sur les problèmes de santé publique posés par les pharmacies virtuelles aux États-Unis. En effet, seule une quinzaine des 157 pharmacies virtuelles officiellement enregistrées dans ce pays exigent systématiquement une ordonnance avant de délivrer une prescription, même si celle-ci est soumise à ordonnance obligatoire. De plus, il est facile pour les acheteurs de réaliser et d'envoyer de fausses ordonnances, les pharmacies virtuelles étant souvent peu regardantes à ce sujet. Quelques-unes omettent même de préciser que certains médicaments ne peuvent être obtenus que sur prescription. Enfin, aucune des pharmacies virtuelles ne dispose de système efficace pour empêcher que des mineurs ne se procurent les médicaments de leur choix grâce à Internet. En outre, plus de 500 portails « santé » proposent des médicaments à la vente, alors qu'ils ne sont pas habilités à le faire. Ainsi, de nombreux acheteurs se procurent des médicaments, notamment des opiacés et des benzodiazépines. Pour certains, le seul but est de les revendre au marché noir. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'encadrer la vente de médicaments sur Internet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64089

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4206